

le religieux et le garantissant de l'erreur, elle lui est utile, soit à lui-même, soit à l'Église, soit à la société civile¹.

133. *Sixième objection.* — La doctrine chrétienne, en prescrivant l'aumône, encourage l'imprévoyance et la paresse, et avilit celui qui la reçoit.

Réponse. — Il est vrai que l'aumône, faite sans discrétion ou assurée comme un droit, est plutôt nuisible qu'utile; que, faite sans délicatesse et demandée sans nécessité, elle avilit : ces inconvénients se trouvent précisément dans l'assistance légale par laquelle on a remplacé, dans certains pays, notamment en Angleterre, l'aumône chrétienne. En faisant du travail un devoir, en condamnant la paresse comme un vice capital, en mettant l'instruction religieuse à la base de l'éducation, en prescrivant les excès du luxe, le christianisme favorise l'épargne et la création du capital. D'un autre côté, il relève le pauvre et lui concilie le respect et l'amour du riche, en l'identifiant en quelque sorte à Jésus-Christ, qui considère comme fait à lui-même ce que l'on aura fait au plus petit d'entre ses frères².

134. *Septième objection.* — La pratique de la confession est insupportable, moralement impossible; elle encourage le crime en facilitant le pardon; elle est une source d'abus et d'intolérables empiètements dans le domaine de la famille et de l'État³.

Réponse. — 1° Que la confession soit un acte pénible, il n'en saurait être autrement, puisqu'elle est un acte d'expiation et de pénitence; mais ses consolations et ses avantages surpassent de beaucoup ses embarras et ses ennuis⁴. Ceux-là seuls la trouvent insupportable qui n'en font pas usage, parce qu'ils n'ont pas le courage de se convertir.

2° Il ne suffit pas de se confesser pour obtenir le pardon de ses péchés, il faut de plus et surtout les détester, avoir la ferme résolution de ne plus les commettre, être sincèrement disposé à réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu et le tort qu'ils ont causé au prochain. Ainsi comprise, la confession est un préservatif contre le péché et un moyen d'avancer dans la vertu⁵.

¹ « La nécessité de la confession détourne beaucoup d'hommes du mal, ceux surtout qui ne sont pas endurcis. » (LEIBNIZ.)

« On peut regarder la confession comme le plus grand frein des crimes

² Voir *Cours moyen*, t. II, p. 469. — ³ S. Matth., xxv, 40. — ⁴ Cf. JAUGREY, *Dictionnaire apologetique*, art. Confession. — ⁵ Voir *Cours moyen*, t. III, p. 351.

3° Les abus qui peuvent résulter de la confession ne prouvent rien contre son utilité et son institution divine. L'extrême rigueur que l'Église déploie contre leur répression les rend si rares, qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte.

4° La famille et l'État relèvent de Dieu comme l'individu. Il y a obligation, par conséquent, pour l'individu de confesser les fautes qu'il commet en tant que membre de la famille et de la société. Le confesseur n'empiète donc nullement sur un terrain étranger à sa juridiction. En enseignant aux pénitents leurs devoirs et leurs droits, en leur rappelant ce qu'ils doivent à Dieu plutôt qu'aux hommes, il exerce un ministère très salutaire, dans l'intérêt de la société domestique et de la société civile. Si, par exception, il en résultait quelque division dans une famille ou dans la société, ce n'est pas à la confession elle-même qu'on devrait l'attribuer, mais à la résistance de ceux qui refuseraient de se ranger sous le devoir.

135. *Huitième objection.* — La morale chrétienne, en prêchant d'un côté le renoncement, et de l'autre en exhortant à la vertu par l'espoir des récompenses célestes, se contredit elle-même; car le renoncement implique l'exclusion de tout intérêt personnel.

Réponse. — Le renoncement chrétien est la lutte incessante contre l'égoïsme, afin de faire régner en soi l'amour surnaturel de Dieu. Or cet amour a nécessairement pour terme la félicité éternelle; la vertu est nécessairement liée au bonheur. La maxime stoïcienne, tant vantée par les rationalistes modernes, que *la vertu est à elle-même sa propre récompense*, est une maxime creuse, chimérique, en contradiction avec la nature humaine.

4. La doctrine de Jésus-Christ répond aux besoins et aux aspirations de notre nature sensible.

136. L'homme aime naturellement son corps et tout ce qui se rapporte à ses sens et à son imagination : les biens extérieurs, les sciences positives, les arts libéraux. Or la doctrine chrétienne satisfait à tous ces désirs.

secrets. — Il serait difficile de compter tout ce que la confession a fait éviter ou réparer de crimes. » (VOLTAIRE.)

« La pudeur de l'humble aveu de ses fautes les plus cachées en épargne peut-être un plus grand nombre que tous les motifs les plus saints. » (MARMONTEL.)

Le corps humain dans la doctrine chrétienne.

137. Non seulement le chrétien est tenu d'aimer son corps, de cet amour naturel que prescrit la raison, en le conservant et en observant à son égard la vertu de tempérance, mais il doit l'aimer de cet amour surnaturel qu'inspire la foi. Ce corps, en effet, est l'image de celui du Verbe incarné; il a été consacré, par le baptême, à la Trinité divine; il est, par la grâce sanctifiante, le temple du Saint-Esprit; il s'unit dans la sainte Eucharistie au corps adorable du Sauveur; il reposera en paix au cimetière à l'ombre de la croix, et, au jour de la résurrection, il sera revêtu de gloire et d'immortalité. Se peut-il concevoir, dans une chair mortelle, plus de grandeur et de noblesse? Avec quel religieux respect le chrétien ne doit-il pas traiter son corps? et à quelle dignité ne s'élève-t-il pas, lorsque, à l'exemple de Jésus-Christ, il en fait une victime d'expiation, et l'immole à Dieu par une mortification continuelle?

Les biens extérieurs dans la doctrine chrétienne.

138. Bien que la création appartienne à toute la Trinité, néanmoins l'acte créateur se rapporte différemment à chacune des personnes divines, selon l'ordre divers de leurs relations particulières. De même que l'artiste se détermine à agir en vertu de la parole qui a résonné dans son esprit et de l'amour excité dans sa volonté, ainsi Dieu le Père a procédé à la création des choses par le Verbe qui est son Fils et par son amour qui est le Saint-Esprit : *Tout a été fait par le Verbe*¹. Ce qui veut dire que, dans le Verbe, sont contenus les types éternels de toutes les créatures.

Le Verbe est, par conséquent, l'idéal immatériel et incréé de tout ce qui existe sous forme matérielle et sensible. Chaque être de cet univers exprime le Verbe à sa façon; il est un reflet du Verbe, un rayon particulier de sa splendeur, une nuance de sa pensée. Le monde apparaît ainsi au chrétien comme la parole extérieure de Dieu, son écriture, son chant, son poème, où il a jeté comme une partie des beautés de son Verbe, de ce Verbe qui a été fait chair et a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité².

¹ S. Jean, I, 3. — ² S. Jean, I, 14.

Aimer les choses sensibles, comme on doit les aimer, c'est aimer les idées de l'Intelligence divine, dont elles sont les images lumineuses.

139. L'homme, dans le principe, fut mis par Dieu en possession de la terre; il reçut le pouvoir de se l'assujettir et de dominer sur tous les êtres vivants qui la peuplent¹. Elle était pour lui un jardin de délices, qu'il devait garder et cultiver, sans ressentir la peine attachée au travail. Par suite du péché, il est condamné à en arracher sa nourriture à la sueur de son front. Le labeur lui est imposé à la fois comme une nécessité et comme une expiation. La paresse, à laquelle il est enclin, est rangée parmi les vices capitaux. Autant pour obéir à la loi divine que pour subvenir à sa subsistance², l'homme doit appliquer son activité à la transformation de la matière, qui a de la sorte d'autant plus de prix à ses yeux, qu'elle est pour lui une condition de vie et de bien-être. Le droit de propriété, que lui confère un commandement du Décalogue, l'encourage à travailler avec ardeur et à prendre soin des choses qui lui appartiennent. En outre, un stimulant est offert à son énergie par le devoir de secourir les pauvres et de contribuer par ses ressources à la propagation de la religion, à l'entretien et à la beauté du culte. Le chrétien peut donc et doit même, dans une certaine mesure, suivant sa capacité et sa position, aspirer à l'aisance, à la richesse même, afin de remplir sa mission terrestre.

140. Ainsi, l'amour instinctif des choses sensibles trouve une satisfaction convenable dans la doctrine chrétienne, soit qu'elle nous les présente comme un reflet des perfections invisibles de Dieu, soit qu'elle nous les rende estimables en nous obligeant à demander au travail nos moyens d'existence.

Les sciences positives et les beaux-arts dans la doctrine chrétienne.

141. L'homme désire connaître les forces et les lois de la nature; il en aime les beautés, et tend à les reproduire dans des œuvres qui soient en quelque sorte sa création. Cet amour naturel du vrai et du beau trouve une inspiratrice éclairée dans la doctrine chrétienne, qui seule lui donne toute son élévation et toute sa pureté.

² « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange point. » (II Thess., III, 10.)

¹ Gen., I, 26, 28.

142. Le monde, d'après cette doctrine, est l'œuvre de la sagesse divine qui a tout disposé avec nombre, poids et mesure¹; par les choses qui ont été faites, les perfections invisibles de Dieu, aussi bien que sa puissance éternelle et sa divinité, sont devenues visibles². C'est donc en Dieu lui-même que pénètre le savant, lorsqu'il scrute les secrets de la nature. Il sera béni dans ses travaux, s'il invoque Dieu comme le Dieu de science³, comme le Père des lumières d'où descend toute grâce excellente et tout don parfait⁴. Ses recherches, ses découvertes, ses inventions, doivent, comme les œuvres créées qu'il admire, se rapporter à la gloire de Dieu, et servir aux progrès de la civilisation chrétienne. On voit combien la religion ennoblit la science, quelles sources et quelles destinées sublimes elle lui ouvre, de quelle auréole de gloire elle couronne le front du savant qui marche à la lumière de ses enseignements.

143. Le Verbe de Dieu, avons-nous dit, est l'idéal parfait de toutes les beautés créées; il a paru sur la terre comme le plus beau des enfants des hommes; sa divine Mère, ses Saints, fidèles imitateurs de ses vertus, sont des types accomplis de la perfection morale. Il y a là, pour les artistes, d'inépuisables sujets de créations esthétiques.

Le culte catholique fait appel à tous les arts: architecture, sculpture, peinture, musique, poésie. L'art chrétien a rempli le monde de ses chefs-d'œuvre.

144. Il n'est ainsi aucun des côtés de la nature sensible de l'homme dont les besoins et les aspirations ne reçoivent entière satisfaction de la doctrine de Jésus-Christ.

Objection.

145. *Objection.* — Il n'est question dans le christianisme que de mortification des sens, de mépris des choses de la terre, de recherche des biens célestes. Il est donc faux que cette religion réponde aux légitimes exigences de la nature sensible de l'homme.

Réponse. — Sans doute, le christianisme « met tout en œuvre pour empêcher l'intelligence et l'industrie de l'homme de se détourner de Dieu et des biens célestes⁵ »; il insiste sur la fin surnaturelle et sur les moyens qui y conduisent; il nous fait un devoir

¹ Sagesse, XI, 21. — ² Rom., I, 20. — ³ I Bois, II, 3. — ⁴ S. Jacques, I, 17. — ⁵ Encyclique *Immortale Dei*.

de chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice; il nous rappelle que la vie présente est courte et que ses biens sont périssables; qu'elle est un temps d'épreuve; que la douleur est un bien, puisqu'elle est le grand moyen d'expier le péché et de perfectionner la vertu. Mais pour cela il ne proscribit point la jouissance des plaisirs légitimes, la recherche modérée et l'usage raisonnable des biens de ce monde.

« Parmi ses Saints, l'Eglise ne compte pas seulement des moines contemplatifs, des missionnaires et des évêques, des vierges et des religieux, qui ont exclusivement consacré leur vie à poursuivre la perfection. Elle en vénère aussi qui ont développé d'une façon vraiment naturelle et vraiment chrétienne leurs aptitudes purement humaines, et qui, comme savants, hommes d'État ou artistes, n'ont vécu en apparence que selon leur vocation dans le monde... Les vénérables femmes chrétiennes, Nonna, Macrine, Anthuse, Monique, qui arrachaient à l'intolérant Libanius cette exclamation d'étonnement: « Que ces femmes chrétiennes sont donc admirables! » n'ont semblé, pendant leur séjour ici-bas, vivre que pour leurs enfants et pour leur famille; et c'est précisément par là qu'elles sont devenues des saintes. La vie d'un Fra Angelico, d'un Ximénès, d'un Thomas Morus, d'un Godefroy de Bouillon, d'un saint Louis, d'un Suarez, d'un Mabillon et de tant d'autres, nous prouve suffisamment que l'érudition, la chevalerie, la fidélité à sa vocation, quelle qu'elle soit, non seulement ne créent pas des ennemis au christianisme, mais forment la base de la plus haute perfection morale, là où leur véritable esprit est fidèlement observé¹. »

La religion de Jésus-Christ, lorsqu'elle semble fouler aux pieds la nature, apprend en réalité « à la respecter, à l'aimer véritablement, en faisant connaître le plan divin, qui la soutient, l'éclaire et la sanctifie² ».

5. Conclusion.

146. La doctrine chrétienne est d'origine manifestement divine, car elle est un miracle dans l'ordre intellectuel. Pour se convaincre qu'elle dépasse les forces naturelles de l'esprit humain, il suffit de se rappeler que les philosophes, les sages de tous les temps n'ont pu fonder un système religieux qui fût exempt de

¹ WEISS, *Apologie du Christianisme*, t. II, p. 207. — ² OZANAM, *les Poètes franciscains*.

contradiction et d'erreur, et qui répondit aux besoins et aux aspirations de la nature humaine. Et cependant ces hommes étaient doués de qualités intellectuelles éminentes, ils avaient fréquenté les écoles, ils avaient lu les écrits de leurs devanciers, fouillé les traditions, médité et approfondi tous les problèmes de la métaphysique.

Voici, au contraire, douze hommes du peuple, illettrés ou à peu près, étrangers à l'enseignement de la philosophie, sans culture, qui tout d'un coup prêchent au monde une religion où les plus sublimes mystères, tout à la fois inaccessibles à la raison et inexpugnables à tous les assauts, se superposent au code le plus pur, le plus complet des vérités et des préceptes de la religion naturelle; une religion qui satisfait pleinement l'intelligence, le cœur, la volonté, l'imagination et la sensibilité, dans toutes leurs tendances légitimes; qui contient tout ce qu'il faut pour la direction et la consolation de la vie. Ils enseignent au nom d'un maître, qui lui-même n'a pas étudié, et leur a exposé sa doctrine simplement, sans méthode scientifique, comme la tenant naturellement de lui-même, comme un homme qui est plein des secrets de la sagesse. Ce maître, ce docteur incomparable, a été nécessairement éclairé de l'esprit de Dieu; il s'est affirmé Dieu, donc il est Dieu^a.

AUTEURS A CONSULTER

JAUGEY. — *Dictionnaire apologétique*. Articles : Trinité divine, Trinité (hors du christianisme), Confession, Éternité de l'enfer, Rédemption, Eucharistie.

^a « L'institution seule de la confession pour la rémission des péchés suffirait à établir la divinité de Jésus-Christ. Quel homme aurait eu assez d'audace pour imposer une telle loi, et assez de naïveté pour croire qu'on l'accepterait d'un législateur mortel? Si l'on était venu dire à Auguste, se promenant dans ses jardins avec Horace ou Mécène : « Il y a là-bas un homme avec une besace et un bâton, qui se dit envoyé de Dieu, pour entendre l'aveu de vos fautes, » n'aurait-il pas regardé cet homme comme un fou? Eh bien, messieurs, cette folie a prévalu. Et remarquez, je vous prie, qu'à tout moment, dans le christianisme, nous ne trouvons que cela, des folies; et ces folies, nous les justifions devant vous, l'élite de ce siècle, et vous les écoutez, et vous dites : « Pourtant cela est beau. » (LACORDAIRE, *Conf. de Notre-Dame*, 1855. 7^e Conf. — Cité par l'abbé DUPLESSIS, *les Apologistes laïques*, p. 488.)

BOSSUET. — *Discours sur l'histoire universelle*, II^e partie, ch. XIX.

AUGUSTE NICOLAS. — *Études philosophiques sur le Christianisme*, II^e partie : Preuves intrinsèques.

HETTINGER. — *Théologie fondamentale*, liv. II, § 45. — *Apologie du Christianisme*, tome III, ch. II, III, VII, VIII, XX; tome IV, ch. XIII, XIV, XV.

WEISS. — *Apologie du Christianisme*, tome II.

DR JULES DIDOT. — *Logique surnaturelle objective*, théor. XLVI, LXIX.

Le P. DAVID. — *Theologia dogmatica generalis*, tome I^{er}.

FRAYSSINOUS. — *Défense du Christianisme* : Excellence du mystère de l'Incarnation; la Religion considérée dans ses mystères; la Religion considérée dans sa morale; la Religion considérée dans son culte.

GIRODON. — *Exposé de la doctrine chrétienne*.

Le P. LACORDAIRE. — *Conférences de Notre-Dame*, 46^e et 72^e conf.

Le P. OLIVIER. — *Conférences théologiques*, 38^e conf.

Le P. MONSABRÉ. — *Introduction au dogme*, tome I^{er}, 4^e conf. — *Conférences de Notre-Dame*, années 1874, 1877, 1878.

Abbé DE BROGLIE. — *Problèmes et Conclusions de l'histoire des religions*, ch. VIII, IX, X.

M^{re} FREPPEL. — *Cours d'instruction religieuse*, II^e partie : Jésus-Christ; IV^e partie : la Morale chrétienne.

RÉSUMÉ

Preuve tirée de la divinité de la doctrine de Jésus-Christ. — Outre les signes *extrinsèques*, qui démontrent manifestement sa divinité, la révélation chrétienne possède tous les signes ou critères *internes* que l'on demande à une religion pour être acceptée comme venant de Dieu. Non seulement elle ne contient rien d'absurde et de nuisible, mais elle répond pleinement à tous les besoins et à toutes les aspirations légitimes de la nature humaine; et, parmi les vérités qu'elle renferme, il en est qui, tout en confondant la raison, l'illuminent de clartés supérieures qui dénotent une origine céleste.

I. Nouveauté de la doctrine de Jésus-Christ. — Jésus-Christ est le Docteur définitif. — Annoncé par les prophètes comme le suprême et définitif Docteur, Jésus, lorsqu'il prêcha son Évangile, fit briller dans sa parole de tels trésors de sagesse et de science, que les multitudes étaient ravies d'admiration. Pour connaître comment il a éclairé, développé, complété et perfectionné la révélation mosaïque, nous devons étudier son enseignement dans les livres du Nouveau Testament et dans les traditions apostoliques, dont l'Église catholique est la dépositaire et la gardienne infailible.